

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
28 SEPTEMBRE 2022**

Présents

M. Thierry HORY
Mme Odile JACOB-VARLET
Mme Claudine HETHENER
Mme Céline LARCHER
Mme Nathalie MOREAU
Mme Sandra NOEL
M. Frédéric ROSE
M. Philippe ROTHEA

Absente excusée

Mme Claire FRANCFORT (délégation à Mme JACOB-VARLET)

Assistait également

Mme Nathalie SOUBROUILLARD- Responsable Adjointe du CCAS
Secrétaire de séance



Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis en mairie de MARLY, le mercredi 28 septembre 2022 sur convocation du Président en date du 21 septembre 2022

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Décision Modificative n°1
3. Modification du tableau du personnel
4. Divers

I - Approbation du précédent compte-rendu

Le Président du C.C.A.S. invite les membres du conseil d'administration à adopter le compte-rendu de la séance du 22 juin 2022.

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité l'adoption du compte-rendu.

II – Décision modificative n°1

Dans le cadre de l'équilibre budgétaire de l'exercice 2022, il convient d'effectuer certains ajustements pour alimenter les comptes suivants,

➤ Chapitre 011 « charges à caractère général »

- 1 538 € - compte 60632, fonction 611 - afin de compenser des dépenses non acceptées en investissement par la Trésorerie de Verny
- 2 200 € - compte 611, fonction 64 - afin de compenser une demande de modification d'imputation budgétaire faite par la Trésorerie de Verny.

Ces crédits supplémentaires seront financés par :

- 1 538 € - compte 2188, fonction 611 - autres immobilisations corporelles- (imputation prévue au budget.)
- 2 200 € - compte 6218, fonction 64 – autre personnel extérieur- (imputation prévue au budget)

➤ Chapitre 012 « charges du personnel » :

- 19 805 € - compte 64111, fonction 02- afin de compenser les dépenses liées aux maladies et remplacements des agents

Ces crédits supplémentaires seront financés par :

- 14 805 € provenant des comptes 6419, fonction 02 et 611 : remboursement sur rémunération
- 5 000 € provenant du compte 7478, fonction 64 : autres participations (subvention CAF)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'**ADOPTER** le projet de décision modificative qui de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
60632	611	011	Fournitures de petit équipement	8 550,00 €	1 538,00 €	10 088,00 €
64111	02	012	Rémunération principale	79 500,00 €	19 805,00 €	99 305,00 €
023	01	023	Virement section investissement	102 237,00 €	- 1 538,00 €	100 699,00 €
611	64	011	Prestations de service	16 000,00 €	2 200,00 €	18 200,00 €
6218	64	012	Autre personnel extérieur	2 200,00 €	- 2 200,00 €	0,00 €
			TOTAL DM	208 487,00 €	19 805,00 €	228 292,00 €
			TOTAL Budget	993 865,73 €	19 805,00 €	1 013 670,73 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
6419	02	013	Remboursements sur rémunérations du personnel	150,00 €	14 575,00 €	14 725,00 €
6419	611	013		150,00 €	230,00 €	380,00 €
7478	64	74	Autres participations	105 000,00 €	5 000,00 €	110 000,00 €
			TOTAL DM	105 300,00 €	19 805,00 €	125 105,00 €
			TOTAL Budget	993 865,73 €	19 805,00 €	1 013 670,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
2188	611	021	Autres immobilisations corporelles	3 270,00 €	- 1 538,00 €	1 732,00 €
			TOTAL DM	3 270,00 €	- 1 538,00 €	1 732,00 €
			TOTAL Budget	221 469,00 €	- 1 538,00 €	219 931,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
021	01	021	Virement section fonctionnement en investissement	102 237,00 €	- 1 538,00 €	100 699,00 €
			TOTAL DM	102 237,00 €	- 1 538,00 €	100 699,00 €
			TOTAL Budget	221 469,00 €	- 1 538,00 €	219 931,00 €

III - Modification du tableau du personnel

Le Président du C.C.A.S. informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de la gestion prévisionnelle du personnel, il y a lieu de procéder à une modification du tableau des effectifs comme ci-après :

FILIERE	POSTE A SUPPRIMER		POSTE A CREER		DATE D'EFFET
	Nb	GRADE	Nb	GRADE	
MEDICO-SOCIALE	1	Agent social Principale 2 ^{ème} classe Titulaire (TNC 26/35 ^{ème})	1	Agent social Titulaire (TNC 26/35 ^{ème})	01/11/2022

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel
- de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget

IV -Divers

Informations

1. Montant des aides accordées depuis le début de l'année 2022 (au 16 septembre 2022)

Bons alimentaires	960,00 €
Secours	171,73 €

Pour information, montant des aides accordées pour la même période en 2021 :

Bons alimentaires	800,00 €
Secours	350,00 €

2. Remerciements :

- Pour l'attribution d'une subvention :
 - o Espérance et Vie

Le Président du CCAS tient à rajouter 2 informations :

- Le 15 septembre dernier a eu lieu la réunion d'informations concernant la mutuelle communale. L'intérêt que ce projet avait suscité lors de la distribution en boîte aux lettres s'est confirmé vu le monde présent dans la salle du Marlymages. Une belle explication a été donnée par les représentants de la mutuelle et les permanences prévues en Mairie pour le mois de septembre étaient complètes à l'issue de cette réunion. A ce jour, il en est de même pour les 2 permanences d'octobre. En décembre, une seule permanence est proposée aux administrés.
Un retour sur le nombre d'adhésions peut être envisagé à la fin de l'année.
La question d'un quota minimum d'adhérents pour la mise en place est soulevée par les membres. Nathalie SOUBROUILLARD interrogera le Responsable Régional à ce sujet.
Le président précise qu'il existe 3 niveaux de prestations qui semblent très intéressants au niveau tarifs.

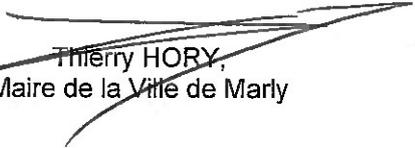
- Le projet de Relais Petite Enfance (anciennement dénommé Relais Assistantes Maternelles) dans l'ancien logement de fonction du Val de Seille, avance. Celui-ci a été bloqué par le COVID mais il pourrait voir le jour en 2023, une fois l'aspect financier réglé.
- Le Président espère fortement pouvoir organiser le repas des Anciens en 2023.
- Monsieur ROSE aimerait savoir si le CCAS a envisagé financièrement la crise énergétique et de ce fait la précarité qu'elle pourrait entraîner chez certains administrés.
Il lui est répondu qu'à ce jour, le CCAS n'a pas été sollicité pour ce type de souci. Un entretien a d'abord lieu avec les Assistantes sociales avant tout rendez-vous avec le CCAS afin de pouvoir solliciter les aides Départementales par le biais du FSL (Fonds Solidarité Logement), un complément sera alors fait par le CCAS si besoin. Enfin, beaucoup d'administrés mensualisés reçoivent leur facture de régularisation fin septembre. L'impact pourra donc être mesuré le dernier trimestre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 17h55

Fait à Marly, le 30 septembre 2022



Le Président du C.C.A.S


Thierry HORY,
Maire de la Ville de Marly